



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2024 – 014

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 5 mars, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Christelle DUQUET

Présents : 16 Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents : 2 Christine ARNOUX, Jean-Paul FEUVRIER

Procurations : 2 Christine ARNOUX *donne procuration* à Martial CORDIER
Jean-Paul FEUVRIER *donne procuration* à Claudine CAGNON

Délibération n°2024 – 014 :

Objet : choix de l'entreprise – projet Voirie 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission d'Appel d'Offre et marchés à procédure adaptée du 12 mars 2024 ci-annexé concernant le projet de voirie 2024.

11 entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme dématérialisée www.marches-securises.fr. 5 entreprises ont répondu dans les délais à l'appel d'offres concernant les travaux de réfection de voirie en 2024 et, au terme de la phase de négociation prévue au dossier de consultation, ont rendu les offres suivantes :

Entreprise	Lieu	Montant HT	Montant TTC
Colas Est	Belfort	301 700.00 €	362 040.00 €
Dodane	Fuans	344 313.50 €	413 176.20 €
Roger Martin	Andelnans	239 711.60 €	287 653.92 €
STPI	Ronchamp	295 555.75 €	354 666.90 €
Vermot	Gilley	234 502.50 €	281 403.00 €

Selon les conclusions du rapport d'analyse de la Commission MAPA du 12 mars 2024, après notation des critères prévus au dossier de consultation, l'offre de l'entreprise Vermot de Gilley est retenue pour un montant de 234 502.50 € HT, soit 281 403.00 € TTC.

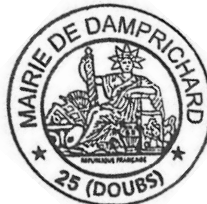
L'exposé du Maire étant entendu, l'assemblée décide de valider le choix de l'entreprise Vermot de Gilley pour réaliser les travaux relatifs au projet Voirie 2024, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et autorise le Maire à signer tout document afférent au marché public correspondant.

Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 025-212501936-20240314-2024_014-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :